

LA TOUR-DU-PIN

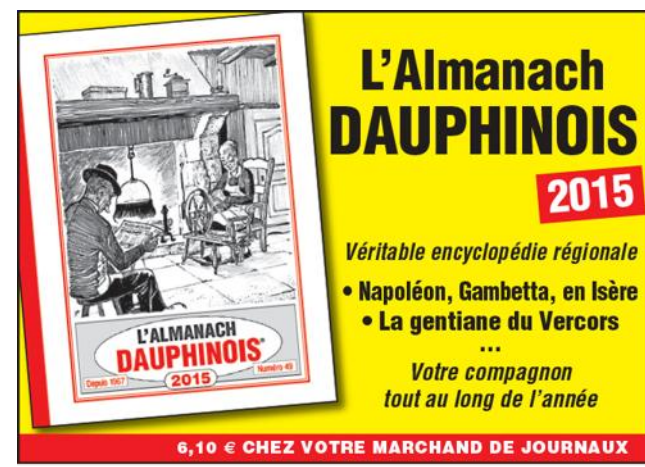
L'appel du pied des Vallons de la Tour à la Capi

» Une nouvelle donne sur le front de la réforme territoriale : lundi soir, en conseil communautaire, les élus des Vallons de la Tour se sont prononcés, à l'unanimité, pour l'actualisation de leur projet de territoire. S'y trouve clairement posée la question des périmètres communautaires : « Le nouveau portrait des Vallons de la Tour montre que les flux économiques, commerciaux [...] sont intimement liés à la Capi et à la métropole lyonnaise », indique Pascal Payen, président des Vallons de la Tour. Qui enfonce le clou : « Aujourd'hui, en matière de regroupement, [...] le scénario privilégié par les Vallons de la Tour est celui de la Capi. » Une épine de plus dans le pied des Vals du Dauphiné, territoire en devenir grâce à une fusion entre Vallons de la Tour, Vallée de l'Hien, Bourbre-Tisserands et Vallons du Guiers. Reste à la Capi à se prononcer sur cet appel du pied. Et aux quatre intercommunalités à célébrer ou enterrer, une fois pour toutes, les Vals du Dauphiné.

ISÈRE

Le concours Lyon Campus ouvert aux étudiants isérois

» C'est parti pour la 12^e édition du concours Campus, qui propose aux étudiants de Lyon, et pour cette année 2015 à ceux de Saint-Étienne et de Grenoble, de se lancer dans la création d'entreprises fictives. Une vingtaine de séminaires de formations et ateliers participatifs sont proposés à tous les candidats, afin de les aider à mieux formaliser leur projet. Plus de précision sur : <http://www.campus-creation.fr>



VOTRE RÉGION

NORD-ISÈRE | Comment les intercommunalités et les communes maîtrisent-elles la hausse de leurs budgets de fonctionnement

Les collectivités devront se serrer la ceinture



La Ville de Bourgoin-Jallieu va tâcher de maîtriser ses dépenses de personnel, lors de l'élaboration de son budget pour 2015, afin de limiter les frais de fonctionnement, sur fond de baisse des dotations de l'État.

Alors que la Cour des comptes pointe du doigt l'état des finances publiques locales, gros plan sur des collectivités qui doivent apprendre à maîtriser leurs budgets de fonctionnement.

À Bourgoin-Jallieu, le temps des arbitrages interviendra en décembre. Confrontée à un recul des dotations de l'État et au transfert de nouvelles charges telles les activités périscolaires, elle n'a pas d'autre choix que d'appliquer la plus grande rigueur à la manière dont elle mène son

train de vie. L'adjoint aux finances, Olivier Dias, estime à 600 000 euros la baisse des dotations de fonctionnement (provenant de l'État) pour l'année à venir. En même temps, les dépenses de personnel, qui pèsent 50 % du budget de la commune, progressent mécaniquement du fait de l'ancienneté des agents.

« On va faire porter une partie de l'effort sur la masse salariale, confirme-t-il. Avec la précédente municipalité, elle progressait de 3 à 4 % par an. Nous visons 1,5 à 2 % maximum. Cela demande de faire attention aux embauches, de ne pas remplacer certains départs (retraite,

mutations...). On réfléchit sur la possibilité, pour certains services, de s'organiser pour travailler avec une personne en moins. »

Hormis les services désignés comme prioritaires par l'équipe du maire Vincent Chriqui (économie notamment), les autres devront présenter des comptes intégrant une réduction de 5 % pour 2015 par rapport à 2014.

Le budget de fonctionnement d'une commune est l'une des deux sections de ses dépenses, la seconde étant l'investissement. Outre les frais de personnel, il concerne tout ce qui fait "tourner" la ville, y compris

la gestion de sa dette.

Des prêts renégociés

« Cette année, nous avons procédé à la renégociation d'un certain nombre de prêts pour lesquels nous avons obtenu un taux plus faible en en allongeant la durée », reprend M. Dias.

Bref, la commune va se serrer la ceinture, d'autant que le maire tient à sa promesse de ne pas augmenter les impôts locaux : « Pour servir cet engagement, chaque dépense nouvelle devra être financée par des économies », prévient-il.

Cela provoque des répercussions sur les investisse-

ments que Bourgoin-Jallieu compte ou comptait réaliser en 2015. « On ne pourra pas faire tout ce qui était prévu, prévient le maire. On donnera la priorité au centre-ville et ce ne sera pas une rénovation au rabais. Mais il y a des dossiers, comme les entrées de ville, qui ne seront pas retenus immédiatement. »

À l'entendre, aussi, il aurait trouvé une commune dans une situation financière délicate : « La dette à Bourgoin-Jallieu était 40 % supérieure à celle des villes de même strate. Donc cela contraint les marges de manœuvres... »

Pierre-Éric BURDIN

DÉCRYPTAGE

Que sont les dépenses de fonctionnement d'une collectivité ?

1 | Fonctionnement ou investissement

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le conseil municipal.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Les collectivités ont l'obligation de présenter des comptes strictement à l'équilibre.

Le maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la direction financière.

2 | Ce que cela concerne

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'État ainsi que les recettes d'exploitation des services (accueils de loisirs, restauration scolaire, école de musique, etc.).

Les frais de personnel (charges patronales incluses), la subvention liée au Centre communal d'action sociale et le remboursement de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires.

3 | Pourquoi elles progressent ?

Principalement à cause de la hausse, mécanique, des frais de personnel. Si le point d'indice des fonctionnaires territoriaux a été gelé, il y a néanmoins une hausse due à l'ancienneté qui implique des revalorisations salariales.

4 | D'où proviennent les recettes ?

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières). Les autres recettes proviennent principalement de l'État (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation), du produit des services municipaux payants, et autres subventions et contributions (État, Région, Département, Caisse d'allocations familiales...)

5 | Qui contrôle le budget ?

L'État exerce un contrôle sur les dépenses et recettes par l'intermédiaire du Trésor public et du préfet et de la Chambre régionale des comptes. Ces contrôles ne portent que sur la légalité et la régularité des dépenses et des recettes et non sur leur opportunité. L'utilisation des fonds publics est donc bien suivie.

P.-E. B

Le Passage privilégie les économies d'énergie

Le Passage n'a pas attendu la Cour des comptes pour tenter de mieux maîtriser son budget. « De toute façon, le rapport concernait surtout la masse salariale des moyennes communes », souligne Laurent Michel, le maire.

La Ville a ainsi réalisé des travaux de chauffage et d'isolation pour mieux maîtriser ses dépenses énergétiques. « Ces mesures ont été prises en concertation avec l'Ageden (Association pour une gestion durable de l'énergie, NDLR) », précise l'édile. Les écoles et la mairie ont ainsi bénéficié d'améliorations techniques, comme l'installation de vannes thermostatiques.

Autre effort, la ventilation mécanique contrôlée est désormais coupée la nuit dans les locaux municipaux.

L'objectif à court terme est de réaliser quelques milliers

d'euros d'économies par an. « À long terme, j'espère que ce seront des dizaines de milliers d'euros », ajoute Laurent Michel. Ce pourrait être le cas lorsque des travaux plus lourds seront effectués, sur les façades des bâtiments notamment.

Les créations de poste ont été gelées

Afin de voir revenir l'argent dans ses caisses, Le Passage a aussi décidé un meilleur contrôle de sa masse salariale. Notamment en gelant les créations de postes. « Mais il a bien fallu le faire pour les animateurs dédiés aux activités périscolaires, ce qui est assez paradoxal d'ailleurs », estime le maire.

Les économies réalisées en 2014, Laurent Michel promet de les investir l'année prochaine, « pour une meilleure isolation des bâtiments, par exemple. »



Laurent Michel souhaite une meilleure isolation des bâtiments communaux. Archives Le DL

Surtout, l'objectif pour 2015 est de ne pas dépasser le budget de fonctionnement actuel de la Ville, qui s'élève à environ 400 000 euros.

Alexandre OLLIVIERI

Voitures en vente et mutualisation des services à Vienne

Quelques jours seulement après sa prise de fonction, en avril dernier, Thierry Kovacs annonçait la vente de sa voiture officielle ainsi qu'une économie générale des frais de fonctionnement. Le parc automobile sera en effet réduit de 20 % soit huit véhicules supprimés. « On étudie ligne par ligne pour trouver des économies », explique le maire de Vienne. « Toute demande de dépense doit nous être justifiée », considère le maire.

Réduire la masse salariale

Abonnements à la presse, présence au sein de divers organismes, travaux d'économie d'énergie et même renégociation de contrats ont été étudiés. Ainsi, le maire a profité de l'ouverture du marché du gaz pour changer de fournisseur via la Syndicat des



Lors de la présentation du budget 2014 en mars, Thierry Kovacs avait annoncé un plan d'économies. Archives Le DL

énergies de l'Isère. Selon lui, la facture, actuellement de 600 000 euros par an, devrait ainsi baisser de 20 à 25 %.

Un audit du patrimoine foncier de la ville a également été réalisé et plusieurs logements de fonction vacants vont être ven-

due pour un montant total de 900 000 euros. Les départs en retraite ou de mutation ne seront également pas systématiquement remplacés. Une réduction de la masse salariale donc, qui représente actuellement 56 % du budget de fonctionnement.

Enfin, le maire de Vienne compte également profiter de son statut de président de la communauté d'agglomération du Pays viennois et de président du bailleur social Advivo pour mutualiser les dépenses en mettant par exemple en place des voitures en autopartage qui seront à la disposition des salariés des trois structures en janvier 2015.

Des économies nécessaires d'autant que Thierry Kovacs a promis de baisser les impôts d'ici 2020.

Clément BERTHET